



AGENCE DU TOURISME DE LA CORSE

DELIBERATION ATC/CA/1/4 PORTANT ADOPTION DU RAPPORT RELATIF A L'ÉVOLUTION INTERNE DU PÔLE PROMOTION ET DU PÔLE INGÉNIERIE-DÉVELOPPEMENT DE L'ATC

SEANCE DU 4 FÉVRIER 2026

Le conseil d'administration de l'Agence du Tourisme de la Corse s'est réuni le mercredi 4 février 2026 à 14h30 dans la salle Henri Matisse du Palais des Congrès d'Ajaccio, sous la présidence de Madame Angèle BASTIANI, Conseillère exécutive, Présidente de l'ATC.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

*Mmes et MM. Muriel FAGNI, François SORBA, Hervé VALDRIGHI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Don Joseph LUCCIONI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Christelle COMBETTE, Marc SIMONI, Benoît CHAUDRON.

ÉTAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNÉ POUVOIR :

*Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS à Mme Angèle BASTIANI ;
*Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS à M. François SORBA ;
*M. Ghjuvan'Santu LE MAO à Mme Muriel FAGNI ;
*Mme Juliette PONZEVERA à M. Paul-Joseph CAITUCOLI ;
*M. Charles VOGLIMACCI à Mme Christelle COMBETTE ;
*M. Jean-Charles MARTINELLI à Mme Eveline GALLONI D'ISTRIA ;
*M. Attilius CECCALDI à M. Marc SIMONI ;
*Mme Josette MAZZACAMI à M. Benoît CHAUDRON ;
*M. Ludovic SUSINI à M. Hervé Valdrighi ;
*M. Jacques COSTA à M. Don Joseph LUCIANI.

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS :

* Mmes et MM. Georges MELA, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Christophe ANGELINI, Pierre POLI, Véronique PIETRI, Serena BATTESTINI, Pierre NEGRETTI, Dominique DI MENZA, Jean-Marc VENTURI, Guy LANNOY, Pierre-Jean RUBINI, Paul-André ACQUAVIVA, Carole LECCIA, Eric CASCIO, Jean TOMA.

MEMBRE CONSULTATIF PRESENT :

*Mme Martine STAEBLER, Payeur Régional de Corse.

MEMBRES CONSULTATIFS ABSENTS EXCUSES ET NON REPRESENTES :

- *M. le Président du Conseil Exécutif de Corse ;
- *M. le Préfet de Corse ;
- *M. le Président de l'Agence de Développement Economique de la Corse ;
- *M. le Président de l'Agence d'Aménagement Durable, d'Urbanisme et d'Energie de la Corse ;
- *M. le Président de l'Office de l'Environnement de la Corse ;
- *Mme la Présidente de l'Office de Développement Agricole et Rural de la Corse ;
- *M. le Président de l'Office Hydraulique de la Corse ;
- *M. le Président de l'Office des Transports de la Corse.

ETAIENT EGALEMENT PRESENTS :

Pour l'Agence du Tourisme de la Corse :

- *M. Frédéric PETRUCCI, Directeur ;
- *M. Gérard PERALDI, Secrétaire général ;
- *M. Jean-Guillaume FILIPPI, Responsable Ressources Humaines ;
- *Mme Marie-Madeleine AMBROSINI, Assistante de la Présidente.

Pour la Collectivité de Corse :

- *M. Roch de GIACOMONI, Direction des affaires juridiques et de la sécurisation de l'action publique.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE DU TOURISME DE LA CORSE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°91/428 du 13 mai 1991 portant statuts de la Collectivité Territoriale de Corse ;

Vu la délibération n° 92/105 AC de l'Assemblée de Corse du 30 septembre 1992 portant adoption des statuts de l'Agence du Tourisme de la Corse et les textes modificatifs successifs ;

Vu l'arrêté n° 21/007 CE du Président du Conseil exécutif de Corse du 6 juillet 2021 portant désignation de Mme Angèle BASTIANI, Présidente de l'Agence du Tourisme de la Corse ;

Vu l'arrêté n° 24/038 CE du Président du Conseil exécutif de Corse du 6 février 2024 portant désignation de Mme Angèle BASTIANI, Présidente de l'Agence du Tourisme de la Corse ;

Vu la délibération n° 21/129 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 portant désignation des représentants de l'Assemblée de Corse au sein des organismes divers ;

Vu l'arrêté n° 21/173 CE du Président du Conseil exécutif de Corse du 21 septembre 2021 et suivants portant désignation des membres du conseil d'administration de l'Agence du Tourisme de la Corse ;

Vu la délibération n° 25/032 AC de l'Assemblée de Corse du 27 mars 2025 portant modification des représentants de l'Assemblée de Corse au sein de divers organismes ;

Vu la délibération n° 25/072 AC de l'Assemblée de Corse du 25 avril 2025 portant modification des représentants de l'Assemblée de Corse au sein de divers organismes.

Sur rapport de sa Présidente

Après en avoir délibéré

ARTICLE PREMIER :

ADOpte, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le rapport relatif à l'évolution interne du pôle Promotion et du pôle Ingénierie-Développement de l'ATC tel qu'indiqué dans le document ci-annexé.

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de l'Agence du Tourisme de la Corse et de la Collectivité de Corse.

AIACCIU, le 4 février 2026